# Dannemarie MAG

SEPTEMBRE 2023

- i dannemarie.fr
- f Ville de Dannemarie

Dàmmerkircher Blättla



RENTRÉE
CULTURELLE
Le programme

CONSULTATION
CITOYENNE
L'avenir du mémorial

BRÈVES

Les infos
et actualités utiles

# EDITO



Chères Dannemariennes, chers Dannemariens,

Comme vous le savez, depuis 15 ans maintenant que j'ai l'honneur de siéger au conseil municipal, d'abord comme adjoint au maire, puis comme maire depuis 2020, c'est uniquement la passion de notre belle ville qui m'anime, tout comme l'ensemble de l'équipe que je conduis.

C'est cette passion qui nous fait rechercher les solutions pour embellir notre commune grâce au fleurissement ou aux nouvelles décorations, qui nous motive pour travailler aux projets d'avenir comme la rénovation et l'extension de l'école maternelle, la création du parc Eliane Picard ou encore l'amélioration de la sécurité routière avec le réaménagement du carrefour central.

C'est encore cette passion qui nous pousse à favoriser l'attractivité de notre bourg-centre à travers des actions nouvelles de la municipalité ou de partenaires privés :

- Revitalisation de la friche Peugeot;
- Renforcement du commerce du centre-ville avec l'opération « Mon centre-bourg a un incroyable commerce »;
- Construction en cours de deux nouveaux lotissements (8 et 23 lots) qui viendront apporter des habitants, des clients dans les commerces, des adhérents dans les associations, des enfants dans les écoles.

Cet automne, vous aurez à vous prononcer lors de la 2° consultation citoyenne sur le devenir du Mémorial de Haute-Alsace et répondre à une question cruciale pour l'avenir de nos enfants. Je vous encourage à vous exprimer nombreux et à soutenir notre proposition pour remettre sur les rails le projet d'école.

Comme depuis quelques temps maintenant, je termine avec la devise de notre équipe :

« Restons passionnément Dannemariens ».

Pour l'équipe, Votre Maire, Alexandre BERBETT

# BOURSE À L'INSCRIPTION DANS LES ASSOCIATIONS

Les 44 associations dannemariennes vous attendent en cette rentrée 2023 ! Sport, culture, animations, loisirs, solidarité : pour vos activités de l'année, n'hésitez pas à pousser la porte d'une d'entre elles. Pour vous y encourager, la commune a mis en place, depuis deux ans, une bourse aux inscriptions dans les associations à destination des jeunes Dannemariennes et Dannemariens.

#### **POUR EN BÉNÉFICIER, VOUS DEVEZ:**

- Résider à Dannemarie
- Être âgé-e de 25 ans maximum.
- Vous inscrire dans une association ayant son siège à Dannemarie (liste sur le site internet de la Ville).

Cette bourse ne peut être perçue que sur conditions de ressources. Les demandes seront examinées par le Centre Communal d'Action Sociale de Dannemarie qui financera la cotisation (jusqu'à 50% maximum avec un plafond à 50€/personne).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter les associations, la mairie ainsi que le CCAS, auprès desquels vous pourrez vous procurer les documents sur simple demande. Vous pouvez également trouver toutes les informations sur le site internet de la commune, rubrique « Mon quotidien ».

A noter que cette bourse est cumulable avec le Pass'sport mis en place par l'Etat!

Mairie de Dannemarie 1 Place de L Hôtel de ville 68210 Dannemarie 03 89 25 00 13 mairie@dannemarie.fr

i dannemarie.fr



f Ville de Dannemarie







Dannemarie MAG | Magazine communal de la ville de Dannemarie | 1 Place de l'Hôtel de Ville 68210 Dannemarie | dannemarie.fr | Directeur de la publication : Alexandre BERBETT | Comité de rédaction : Commission communication | Conception graphique : KXO Graphisme / kxocgraphisme.com | Crédits photos : Mairie de Dannemarie | Impression : 1350 exemplaires - Papier PEFC 100% - Est Imprim | Gratuit | Tous droits réservés



## RENTRÉE CULTURELLE

#### **FOYER DE LA CULTURE**

L'Association du Foyer de la Culture, dorénavant présidée par Roger Steimer, proposera pour la saison 2023-2024, un programme riche, à la fois en quantité et en qualité. Pêle-mêle, vous pourrez retrouver un spectacle de danse africaine mené par la compagnie Sorisaya, un concert de Margaux et Martin ou encore la compagnie de théâtre KK Strof d'Eglingen au mois de mai 2024. Un spectacle de Noël vous sera proposé par les Frangins Lindecker, coutumiers de prestations à Dannemarie.

Les associations de Dannemarie ne sont bien sûr pas en reste avec les auditions de l'EMRD, le concert de l'OHD, les galas de danse et de théâtre de la MJC ou encore le théâtre alsacien proposé par l'APCP qui surfera sur le succès de leur en retour en 2023.

Les séances de cinéma ont toujours lieu les vendredis soirs à 20h45 avec un tarif inchangé et très abordable : 6€ par adulte et 4€ par enfant ou étudiant.

Découvrez l'intégralité du programme avec les mises à jour régulières pour les films projetés sur :

www.foyerdelaculture.fr

#### MÉDIATHÈQUE

Un an après son lancement, la ludothèque se développe encore avec de nouvelles acquisitions pour petits et grands. Il en va de même au niveau des ouvrages ; n'hésitez d'ailleurs pas à faire vos suggestions à Angélique et Sandra qui se font un plaisir de vous accueillir. Les animations, très prisées, continueront d'égayer la médiathèque avec un accent mis sur les bricolages.







# 2e CONSULTATION CITOYENNE

# L'avenir du Mémorial de Haute-Alsace.

L'an dernier, la municipalité vous avait consulté sur l'extinction de l'éclairage public nocturne. Vous aviez été près de 20% à vous exprimer sur cette question.

Cette année, l'équipe municipale souhaite vous consulter sur une question qui suscite d'intenses débats depuis plusieurs années : l'avenir du Mémorial de Haute-Alsace. Stop ou encore ? Avec près de 2 millions d'euros de déficit cumulé prévu sur les dix premières années d'ouverture, la question de son avenir se pose douloureusement pour les finances de la Ville. Dannemarie manque de marges de manœuvres financières pour réaliser des projets structurants, dont le plus important : des locaux rénovés ou neufs pour l'école de nos enfants.



LE JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 À 20H AU FOYER DE LA CULTURE.

Vous serez ensuite amené à vous prononcer sur la question :

Souhaitez-vous fermer le Mémorial de Haute-Alsace afin de réussir le projet de nouvelle école ?

Comme l'an dernier, vous aurez la possibilité d'exprimer votre choix dans les urnes selon les mêmes modalités : être inscrit sur la liste électorale 2023 de la commune ; vote par courriel ou en mairie (prévoir une pièce d'identité).





#### LA CONSULTATION CITOYENNE SE DÉROULERA DU 25 SEPTEMBRE À 9H AU 27 OCTOBRE 2023 À 16H.

Le dépouillement sera public et aura lieu dès clôture des votes, le 27 octobre à partir de 16h.

Le conseil municipal se prononcera ensuite sur l'avenir du Mémorial lors de sa séance de novembre, en tenant compte de votre avis si la participation a été supérieure à 25% des inscrits (comme l'an dernier).



## UNE NOUVELLE ANNÉE POUR LE CME

Depuis 2020, chaque nouvelle année scolaire débute par une élection : les élèves de l'école élémentaire se rassembleront le 29 septembre 2023 pour désigner leurs nouveaux représentants au Conseil Municipal des Enfants! Contrairement à l'année dernière, seulement 3 conseiller(ère)s du CM1 seront élu(e)s et rejoindront les 4 représentants du CM2 déjà en place : Adrien, Lucine, Mathéo et Maud.

La campagne électorale débutera début septembre, en partenariat avec l'école. Motivation, implication et bonnes idées seront au cœur du choix des écoliers pour leurs représentants ! En plus de leurs propres projets, les nouveaux élus participeront aux manifestations et commémorations de la Ville en faisant le lien entre l'école et la commune.

ELECTIONS
LE 29 SEPTEMBRE 2023



# RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (AVRIL-JUILLET 2023)

#### CM du 11/04/2023

- → Approbation du budget primitif 2023 qui s'équilibre à 2 963 248,40€ (recettes et dépenses) en section de fonctionnement et se monte à 1724 060,80€ en recettes et 687 038,85€ en dépenses en section d'investissement.
- ➤ Vote du maintien des taux d'imposition pour l'année 2023.
- → Approbation du budget primitif du service de l'eau 2023 qui s'équilibre à 93 642,64€ (recettes et dépenses) en section de fonctionnement et à 724 786,39€ (recettes et dépenses) en section d'investissement.
- ➤ Vote d'une augmentation de 0,03€ de la part communale du prix du service public de distribution d'eau potable.
- → Approbation du plan de financement de la deuxième phase de rénovation du réseau d'alimentation en eau potable rue de Bâle (rue Neuve-rue St Léonard) à hauteur de 319 225€ HT, dont 40% de subvention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et 20% de subvention de l'Etat (DSIL).
- ➤ Vote de subventions à diverses associations pour un montant de 1750€.
- → Fixation des tarifs de redevance d'occupation du domaine public 2023.
- → Approbation du tableau de répartition des dépenses pour la création d'un jardin du souvenir au cimetière entre les communes de Dannemarie (75,43%), Gommersdorf (12,19%) et Wolfersdorf (12,38%).
- → Adhésion de la ville de Dannemarie à l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud Alsace (AFLIT).
- → Approbation de la convention de mise en place des « rappels à l'ordre » avec le Parquet de Mulhouse.
- ➤ Maintien des horaires d'organisation du temps scolaire actuels pour la période 2023-2026.
- → Approbation du modèle de convention de location du chapiteau communal.

#### CM du 23/05/2023

- ➤ Prolongation de la convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace pour le site Peugeot jusqu'au 26 juillet 2025.
- → Autorisation donnée à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace de revendre le site Peugeot à la société Axis habitat pour y réaliser un projet de revitalisation d'ensemble : cellules commerciales dans la partie bâtie et habitations sur la partie à bâtir.
- → Approbation d'une convention avec l'UGAP pour la mise à disposition d'un marché d'électricité passé sur le fondement d'accords-cadres.
- → Approbation du plan façades d'aide à la rénovation pour les bâtiments situés au centre-ville.
- → Approbation du contrat de territoire Sud-Alsace 2022-2025 avec la Collectivité Européenne d'Alsace pour le soutien financier des projets municipaux.
- → Proposition de conserver le produit de la chasse à la commune dans le cadre du renouvellement du bail de chasse 2024-2033 et décision de consulter les propriétaires fonciers par écrit.
- → Désignation des membres de la commission communale de dévolution dans le cadre du renouvellement du bail de chasse 2024-2033 : Eric DION, Sylvain THEVENOT, Marie-Laure DZIURDZI (titulaires), Dominique WALTER, Nicolas HOLLEVILLE, Luc SIMET (suppléants).

- → Approbation d'une convention de mise à disposition d'un hébergement pour les cyclotouristes avec la société « 100 pâtes ».
- → Approbation d'une motion pour l'éthique en politique.
- ➤ Désignation d'un membre suppléant pour l'AFUT : Marie-Laure DZIURDZI.
- Création d'un emploi d'ATSEM à 35 heures (avancement de grade d'un agent).
- ➤ Acquisition d'une parcelle rue des Prés (section 3 parcelle 618) pour l'euro symbolique.
- → Approbation d'une convention de rétrocession de voirie pour le lotissement rue de Bâle (ancien dépôt Kuenemann).
- → Dénomination d'une voie (lotissement rue de Bâle, ancien dépôt Kuenemann) : rue du Dr Marc OFFENSTEIN.

#### CM du 04/07/2023

- Décision modification du budget de l'eau qui s'équilibre à + 54 834,79€ (recettes et dépenses) en section d'investissement.
- ➤ Vote de subventions à diverses associations pour 3900€.
- ➤ Vote de subventions dans le cadre du plan façades pour 4000€.
- ➤ Fixation des indemnités du maire à 51,6% de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027.
- → Approbation d'une convention avec l'AFUT pour la définition des besoins d'évolution des équipements scolaires primaires.
- → Désignation d'un référent déontologue pour les élus (référent des Centres de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et du Territoire de Belfort).
- ➤ Approbation du rapport 2022 du délégataire (Veolia) sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable.
- → Modification du titulaire de la petite licence de vente à emporter du Mémorial de Haute-Alsace.
- → Création d'un poste d'ATSEM à 28 heures (augmentation du temps de travail d'un agent).

### CRÉATION DE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE : DANNEMARIE A BESOIN DE VOUS !

Dans le cadre de la révision du Plan Communal de Sauvegarde, la Ville veut se doter d'une réserve communale de sécurité civile (RCSC).

Composée de femmes et d'hommes majeurs, volontaires et bénévoles, cette réserve peut être mobilisée dans le cadre d'événements majeurs (risque naturel, technologique...) qui surviennent dans la commune. Ces personnes sont mobilisées en appui des services communaux et des élus en cas de crise (tempête, inondation...) et participent au soutien et à l'assistance des populations. Encadrés et formés, les volontaires seront ainsi mobilisables exceptionnellement si la situation l'exige.

Des questions à propos de la RSCSC ou l'envie de rejoindre une équipe de bénévoles solidaires ? Vous pouvez vous manifester par mail ou directement à l'accueil de la mairie!

#### **■** Entretien des haies, arbres

Les plantations en limite du domaine public ne doivent pas empiéter sur les trottoirs et la chaussée, ni gêner la visibilité au niveau des intersections.

Hauteur en limite de propriété : 2m

Hauteur en bordure de voie publique : 1,5m.

Arrêté du maire 25/2023.

#### **■** Entretien des terrains privés

Jardins, aménagements et plantations doivent être entretenus pour maintenir l'hygiène et la salubrité publique.

Les véhicules privés stockés sur terrain privé qui semblent être privés d'éléments indispensables à leur utilisation normale et susceptibles de constituer une atteinte a l'environnement, à la santé ou la salubrité publique doivent être retraités dans un centre agréé ou sont susceptibles d'être enlevés pour retraitement.

Arrêté du maire 25/2023.

#### **■** Entretien des trottoirs

L'entretien du trottoir devant son habitation est à la charge de l'habitant (désherbage sans produits phytosanitaires, balayage, ramassage des feuilles mortes, déneigement).

Arrêté du maire 89/2010

#### ■ Horaires de travaux de bricolage et de jardinage

Du lundi au vendredi : 8h-20h. Le samedi : 8h-12h et 14h-19h.

Ils sont interdits le dimanche et les jours fériés.

Arrêté du maire 74/2020.

#### ■ Animaux domestiques

Obligation de ramasser les déjections sur les trottoirs et espaces verts / Obligation de tenir en laisse les animaux lors des promenades sur l'ensemble du ban communal.

Arrêté du maire 82/2015 et article R 633-6 du Code Pénal ; contravention de 2º classe 1356.

#### ■ Dépôt sauvage de déchets

Toute personne effectuant un dépôt sauvage de déchets sur le territoire communal s'expose à une redevance forfaitaire de 1 000€, qui peut être majorée en fonction du coût de retraitement engagé par la Ville. Si vous devez évacuer des déchets/encombrants, rendez-vous au centre de tri ou rapprochez-vous du service Produits résiduels de la CCSAL.

Délibération du conseil municipal du 14/12/2021

#### ■ Animaux errants : procédure à suivre

La mairie a conventionné avec la SPA pour gérer la fourrière communale. C'est donc le vétérinaire de garde de la SPA et son personnel qui se déplacent, et non les vétérinaires du secteur.

Si vous apercevez un animal errant lors des jours et heures ouvrés, contactez la SPA de Mulhouse - Haute Alsace (03 89 33 19 50), la mairie (03 89 25 00 13), police municipale (06 07 16 28 66). Les dimanches et jours fériés, il faut appeler la Brigade Verte (03 89 08 00 71) ou les pompiers (18) qui prendront en charge l'animal.

#### ■ Rappel des règles autour de l'étang du Lattloch

Afin d'assurer la tranquillité et l'usage paisible des lieux et pour répondre aux demandes des riverains et des utilisateurs (pêcheurs, arboriculteurs, jardins familiaux, promeneurs), plusieurs règles sont à respecter autour du Lattloch.

#### Règles en vigueur depuis l'arrêté de 2020 :

- Interdiction d'accès à l'étang pour tout type de véhicules sauf ayant-droit;
- Interdiction du dépôt de détritus ;
- Tenue des chiens en laisse ;
- Interdiction de la baignade et de la navigation;
- Interdiction de l'accès à l'étang lorsque celui-ci est gelé.
- Interdiction de stationner pour tout type de véhicule y compris les camping-cars et caravanes rue des Lilas, sauf riverains et visiteurs des habitants;
- Interdiction du camping, feux de camps et barbecue, à l'exception des manifestations des pêcheurs.



# PASSAGES DE LA BALAYEUSE

- Lundi 11 et mardi 12 septembre (passage dans toute la ville et désherbage des bordures de trottoirs le lendemain de la Fête des rues)
- Lundi 27 novembre (passage sur les grands axes juste avant les fêtes de Noël)



#### MOT DE LA MINORIT

# Dannemarie un exemple ?? Finances :

Après l'augmentation des impôts des habitants (+ 40% représentant près de 270 000€ prélevés aux habitants par an), le Maire a de plus en plus de difficultés à cacher les excédents!

- 2021: Excédent de plus de 670 000 €!

- 2022 : Excédent de plus de 750 000 €! La minorité avait demandé depuis 2022 et redemandé en 2023 une réduction des impôts, mais il vaut mieux mettre l'argent des contribuables dans les caisses de la Commune, du moins c'est le grand spécialiste des finances de la Commune qui le dit...

Démocratie:

Avec l'argent du contribuable Dannemarien, le Maire est à nouveau désavoué par la cour d'appel administrative de Nancy! (Après celle de Strasbourg). Le Maire cherchait à éliminer tous les conseillers municipaux de l'opposition par un sournois subterfuge de démission d'office (du jamais vu !). Seule Dominique Stroh (ex. 1ère adjointe durant 12 ans) s'étant pourtant excusé, était démissionné et le Maire bafouant le droit d'appel a immédiatement cherché à la remplacer au Conseil! Mais à Dannemarie depuis 2020, tout est exemple... Le groupe minoritaire: Hugues Demichel-Lau-

Le groupe minoritaire : Hugues Demicrier-Laurette Lena-Paul Mumbach-Dominique Stroh

NDLR: Depuis mars 2020, l'article L. 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose de laisser un espace d'expression au groupe minoritaire dans les bulletins municipaux des communes de plus de 1000 habitants.





# CONCOURS DES DÉCORATIONS DE NOËL 2023

En raison du succès du premier concours de décorations de Noël des maisons, fenêtres et balcons, la commune est heureuse de vous annoncer le lancement d'une seconde édition! Elle aura lieu en décembre et sera ouverte à tous les habitants de Dannemarie.

Les modalités vous seront communiquées courant octobre.

Soyez nombreux à y participer!



#### **TELETHON EDITION 2023**

APPEL du CCAS à toutes les associations pour leurs idées pour exploser le record de dons des années précédentes.

Vous avez une idée d'animation pour le téléthon? Le CCAS est à l'écoute de vos propositions pour créer un évènement convivial et familial qui permettra de dépasser le record de dons des années précédentes afin de faire avancer la recherche!



# TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

La municipalité poursuit les travaux entamés l'hiver dernier pour le nécessaire renouvellement de la conduite d'eau potable rue de Bâle, cette fois-ci sur le tronçon entre la rue Neuve et le carrefour central.

Les travaux se dérouleront
DU 2 OCTOBRE 2023 AU 19 FÉVRIER 2024
(sous réserve d'intempéries).

Ils débuteront côté carrefour pour que le chantier n'impacte pas la circulation pendant les fêtes de Noël.

La circulation sur la RD 419 et le passage du carrefour (rue de Bâle-Belfort / rue St Léonard-Delle) se fera par des feux alternés et sera donc plus difficile durant cette période.

#### LES COMMERCES

#### **OUVERTURE**

Caroline VANETTI
Psychanalyse et psychothérapie
2 rue du marché
06 21 61 00 01

Du lundi au vendredi : 9h-19h

#### **CHANGEMENT D'ADRESSE**

Capri's Vintage Store

Habillement

4 rue du marché 06 99 25 56 20

Mardi et mercredi : 14h-18h30 Jeudi et vendredi : 10h-12h ; 14h-18h30 Samedi : 10h-12h ; 14h-17h

> Les folies d'Emilie Epicerie

5 rue de Belfort 06 42 24 57 25

Lundi : 14h-18h Mardi et jeudi :9h30-12h ; 14h15-18h30 Mercredi : 14h-18h Vendredi : 9h30-12h ; 14h30-19h

Samedi : 9h-12h30 ; 14h30-18h

#### **CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE**

L'atelier de Betsy
Boutique de minéraux, ésotérisme,
accompagnement holistique
14 place de l'Hôtel de Ville
06 05 49 75 55

Mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h ; 14h-18h Mercredi : 14h-18h et samedi : 9h-16h



#### Du 2 au 10 septembre

Fête foraine - Parking du Stade.

#### Durant le mois de septembre

#### Opération vente de brioches

au profit de l'ADAPEI Territoire du Sundgau (stand au marché le samedi septembre).

#### Vendredi 8 septembre à 20h45

Cinéma Gran Turismo - Foyer de la culture.

#### Dimanche 10 septembre

Fête des rues.

#### Vendredi 15 septembre à 20h45

Cinéma Les as de la jungle 2 - Foyer de la culture.

#### Jeudi 21 septembre

Réunion publique sur les finances et le Mémorial de Haute-Alsace

Foyer de la culture.

#### Vendredi 22 septembre à 20h45

Cinéma Anatomie d'une chute - Foyer de la culture.

#### Vendredi 29 septembre à 20h45

Cinéma Visions - Foyer de la culture.

#### Vendredi 6 octobre à 20h45

Cinéma Un métier sérieux - Foyer de la culture.

#### Samedi 7 et dimanche 8 octobre

Salon de la femme - Foyer de la culture.

#### Vendredi 13 octobre à 20h45

Cinéma Last dance! - Foyer de la culture.

#### Dimanche 15 octobre

Concert organisé par les Amis de l'hôpital Foyer de la culture.

#### Du samedi 14 au dimanche 15 octobre

**Exposition avicole** - Salle polyvalente.

#### Samedi 21 octobre à 20h

et dimanche 22 octobre à 17h

Concert Turbulence - Foyer de la culture.

#### Dimanche 22 octobre

**Exposition arboricole** - Salle polyvalente.

#### Mercredi 1 novembre à 11h

#### Hommage aux maires défunts

par un dépôts de gerbes au cimetière.

#### Dimanche 5 novembre à 12h

Repas paroissial - Salle polyvalente.

#### Vendredi 10 novembre à 20h30

**Super loto** - Organisé par SoundGo Radio Salle polyvalente.

#### Samedi 11 novembre

#### Cérémonie commémorative

Défilé puis vin d'honneur

#### Vendredi 17 novembre à 20h

Conférence de Jean Epstein Vous êtes des parents formidables - Organisée par le Relais Petite Enfance - Foyer de la culture.

#### Dimanche 19 novembre

Marché aux puces de la MJC - Salle polyvalente.

#### Samedi 18 novembre à 20h30

Concert Taquine - Foyer de la culture.

#### Samedi 25 novembre 20h30

Théâtre chanson Sacré Charlemagne Foyer de la culture.

#### Lundi 27 novembre à 16h30

Don du sang - Salle polyvalente.

#### Samedis 9, 16 et 23

#### et dimanches 10 et 17 décembre

marché de Noël - Devant le Foyer de la culture.

#### Samedi 9 décembre

Téléthon - Organisé par le CCAS - Salle polyvalente.

#### Dimanche 10 décembre

#### Noël des aînés de Dannemarie

Foyer de la Culture - Sur invitation personnelle.



# FÊTE DES RUES

Comme tous les ans, la fête des rues revient à Dannemarie, organisée par le Harley-Davidson Club – Dissidents.

Rendez-vous le dimanche 10 septembre dans nos belles rues pour découvrir les stands des commerçants, les ginguettes et les étals du marché aux puces. VENEZ NOMBREUX!